

IV

(Informations)

INFORMATIONS PROVENANT DES INSTITUTIONS, ORGANES ET ORGANISMES DE L'UNION EUROPÉENNE

CONSEIL

Conclusions du Conseil sur la contribution du sport à l'économie de l'UE, et en particulier à la lutte contre le chômage des jeunes et à l'inclusion sociale

(2014/C 32/03)

LE CONSEIL ET LES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES, RÉUNIS AU SEIN DU CONSEIL,

I. CONSCIENTS DE LA GRAVITÉ DU PROBLÈME DU CHÔMAGE DES JEUNES EN EUROPE ET DE SES CONSÉQUENCES:

1. Le chômage des jeunes reste un problème de taille pour l'UE et ses États membres. En août 2013, le taux de chômage des jeunes s'élevait à 23,3 % dans l'UE — 28 ⁽¹⁾, avec de grandes disparités entre les États membres et entre les différentes régions d'un même État membre ⁽²⁾.
2. Les jeunes ont été frappés de manière disproportionnée par la crise économique. Dans tous les États membres de l'UE, les taux de chômage des jeunes sont généralement bien supérieurs à ceux d'autres groupes d'âge. Fin 2012, le taux de chômage des jeunes était 2,6 fois plus élevé que celui de la population totale ⁽³⁾.
3. Cette situation affecte gravement les personnes concernées, mais aussi la société dans son ensemble et toute l'économie. Le chômage de longue durée peut aggraver la marginalisation, ce qui peut conduire à la pauvreté et accroître le risque d'exclusion sociale. Cela fait aussi peser de graves menaces sur le corps social puisque le fait de rester à l'écart du marché du travail peut conduire certains jeunes à renoncer à participer à la société civile, avec pour corollaire potentiel une aggravation de la fragmentation sociale.
4. Un des principaux écueils auxquels font face les jeunes européens du fait de la crise tient au manque d'emplois et de possibilités d'acquérir une expérience profession-

nelle. Le fossé se creuse aussi entre les compétences que recherchent certains employeurs et celles que possèdent un grand nombre de chercheurs d'emploi.

II. RAPPELANT QUE LE CONSEIL EUROPÉEN:

5. A estimé que la lutte contre le chômage des jeunes constitue «un objectif spécifique et immédiat» et a souligné qu'il importe «d'être attentif à ce que les catégories de jeunes vulnérables confrontés à des difficultés particulières participent au marché du travail» ⁽⁴⁾.

III. SOULIGNENT QUE LE SPORT PEUT SERVIR DE LEVIER POUR S'ATTAQUER À CES PROBLÈMES:

6. En s'investissant dans le sport, les jeunes développent des aptitudes et des compétences personnelles et professionnelles particulières qui augmentent leur employabilité. Il s'agit notamment de la capacité d'apprendre à apprendre, de compétences sociales et citoyennes, des compétences requises pour diriger une équipe, de la communication, du travail en équipe, de la discipline, de la créativité, et de l'esprit d'entreprise. Le sport permet également d'acquérir des connaissances et aptitudes professionnelles dans des domaines comme le marketing, la gestion, et la sûreté et la sécurité publiques. Ces aptitudes et compétences sont autant d'atouts qui aident les jeunes à participer à l'éducation, la formation et l'emploi, à s'y épanouir et à y progresser, avec des retombées qui sont intéressantes et utiles sur le marché du travail et que les employeurs apprécient et recherchent.
7. Les tâches d'organisation, d'administration et de mise en œuvre des activités sportives en Europe sont traditionnellement prises en charge par des bénévoles. Selon une étude Eurobaromètre de 2011 ⁽⁵⁾, près d'un quart des

⁽¹⁾ Le chômage des jeunes dépasse 50 % dans certains États membres et 70 % dans certaines régions, alors que quelques régions connaissent un taux de chômage inférieur à 5 %.

⁽²⁾ http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_PUBLIC/3-30082013-BP/EN/3-30082013-BP-FR.PDF

⁽³⁾ Cf. note 2.

⁽⁴⁾ Conclusions du Conseil européen des 27 et 28 juin 2013 (doc. EUCO 104/2/13 REV 2).

⁽⁵⁾ Eurobaromètre spécial sur le bénévolat et la solidarité intergénérationnelle, octobre 2011.

personnes bénévoles (24 %) travaillent dans le domaine du sport. Le bénévolat dans le sport, essentiellement au niveau local et au sein de clubs, présente un grand intérêt sur les plans social, économique et démocratique.

8. Le sport a une vocation universelle et ne connaît pas de frontières culturelles ou socioéconomiques. Il a un caractère international et attire des publics larges et variés. Les activités sportives sont donc un excellent moyen pour intégrer des groupes minoritaires et marginalisés. La pratique du sport fait vivre des émotions et peut contribuer pour beaucoup à créer un sentiment de fraternité, vecteur de stabilité, de cohésion et de paix au sein des populations.
9. Le secteur du sport, y compris les activités bénévoles, a une valeur économique et sociale mesurable et importante dans les économies nationales. Il est de plus en plus évident que le sport contribue largement à l'économie de l'Europe et qu'il est un important facteur de croissance et d'emploi, tout en concourant à la cohésion sociale et au bien-être, ce qui rend son rôle déterminant dans la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020 ⁽⁶⁾.
10. Selon une étude menée récemment à l'échelle de l'Union concernant la croissance économique et l'emploi dans l'UE ⁽⁷⁾, la part de la valeur ajoutée liée au sport dans l'UE est de 1,76 % ⁽⁸⁾. La part des emplois liés au sport dans l'UE est de 2,12 %. Si l'on tient compte des effets multiplicateurs, la part du sport atteint même 2,98 % de la valeur ajoutée brute globale dans l'UE. Si l'on en croit cette étude, la part du sport dans la valeur ajoutée européenne est donc comparable à celle qu'apportent ensemble les secteurs de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche, un soixantième de la richesse créée et gagnée dans l'UE étant liée au sport.
11. Le sport est un secteur résilient de l'économie. Les taux de participation restent assez stables tout au long des différentes phases du cycle économique. Le sport s'articule autour d'un système d'événements et d'activités organisés par des organisations sportives, du sport de masse jusqu'au sport d'élite. Ces événements continuent à attirer beaucoup de monde, particulièrement des jeunes, même quand la situation économique est difficile. Si les événements sportifs peuvent être affectés par la conjoncture économique, la cadre dans lequel s'inscrivent ces activités et événements sportifs reste stable.
12. Le sport offre des perspectives de création d'emplois et de soutien au développement économique local:

construction et entretien des installations, organisation d'événements, activités commerciales des entreprises actives dans les articles de sport et les services et activités connexes dans d'autres secteurs. Si on veille à bien les planifier pour qu'elles soient polyvalentes et qu'on sache précisément à quoi elles vont servir, les infrastructures destinées aux événements et activités sportifs (au niveau local) peuvent contribuer à stabiliser et à stimuler l'économie.

13. Le sport a des effets d'entraînement sur d'autres secteurs. Les événements et championnats sportifs ont en général des retombées positives sur des secteurs comme le tourisme, la culture, les transports, les médias, les équipements publics, etc. Ils ont également le pouvoir de rassembler les gens et de susciter un sentiment d'appartenance et de joie partagée dans la victoire. Le sport peut donc contribuer de manière importante à faciliter l'action menée par l'UE pour sortir des difficultés économiques actuelles.

IV. METTENT L'ACCENT SUR LES PRINCIPAUX CONSTATS SUIVANTS:

14. Le secteur du sport est important pour l'économie et offre aux jeunes, y compris ceux qui sont particulièrement vulnérables et défavorisés, des possibilités d'acquiescer des aptitudes et des connaissances utiles; il peut de ce fait jouer un rôle important pour répondre au problème urgent du chômage des jeunes et stimuler la reprise économique. Afin de relever les défis exposés ci-dessus, il faut que divers acteurs se mobilisent pour mener toute une série d'actions.
15. Les activités de bénévolat, si elles ne peuvent se substituer à un emploi rémunéré, peuvent néanmoins apporter aux citoyens de nouvelles aptitudes, ce qui peut améliorer leur employabilité et renforcer leur sentiment d'appartenance à la société. Les jeunes qui s'engagent, en particulier dans le sport de masse — que ce soit en tant que sportifs, animateurs ou organisateurs — développent des aptitudes et compétences personnelles essentielles. Le bénévolat dans le sport, qui constitue une forme d'apprentissage non formel et informel, aide les jeunes à acquiescer des aptitudes et des compétences qui complètent l'éducation formelle.
16. Le sport offre aux jeunes un cadre dans lequel ils peuvent affiner leurs compétences, et donc améliorer leur employabilité et leur productivité future, à une époque où la situation du marché du travail est particulièrement exigeante, où les possibilités d'emploi sont rares et où les perspectives de perfectionnement en cours d'emploi sont limitées.
17. S'engager dans le sport, en particulier dans le sport de masse, permet aux jeunes de canaliser leurs énergies, leurs espoirs et leur enthousiasme naturel d'une manière constructive et utile aux communautés dans lesquelles ils vivent. Cela peut contribuer à lutter contre les problèmes sociaux que connaissent les États membres, tels que la fragmentation sociale et les idées

⁽⁶⁾ Étude de la Commission intitulée «Contribution du sport à la croissance économique et à l'emploi dans l'UE» (2012).

⁽⁷⁾ Étude sur la contribution du sport à la croissance économique et à l'emploi dans l'UE, réalisée à la demande de la Commission européenne; Consortium dirigé par SportsEconAustria; Rapport final, novembre 2012.

⁽⁸⁾ Selon la définition de Vilnius du sport — définition large: toutes les activités pour lesquelles le sport est un intrant, plus toutes les activités qui sont des intrants pour le sport, plus la définition statistique du sport figurant à la catégorie NACE 92.6 Rev. 1.1.

préconçues à l'encontre de groupes déterminés, en donnant aux jeunes, en particulier ceux qui n'ont pas d'emploi rémunéré ni de possibilité de suivre un enseignement ou une formation intéressants, un centre d'intérêt concret, constructif et de proximité.

18. Investir de l'argent public dans des projets à petite échelle pour des installations sportives locales et soutenir des clubs sportifs de proximité sont des mesures qui peuvent être très utiles pour rendre des communautés plus fortes, plus sûres et plus soudées.

19. Participer à l'organisation d'événements sportifs nationaux ou internationaux et contribuer au développement et à l'entretien d'infrastructures sportives — au niveau local ou national — peuvent être des vecteurs importants pour créer de nouveaux emplois, notamment pour les jeunes.

V. COMPTE TENU DE CES CONSTATS, INVITENT LES ÉTATS MEMBRES, DANS LE RESPECT DU PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ, À:

20. Échanger les expériences positives et les bonnes pratiques qu'ils ont acquises concernant les aspects suivants:

— l'amélioration de la participation des jeunes au sport et à la société au niveau local, en particulier lorsqu'ils quittent les structures de l'éducation formelle;

— comment l'engagement bénévole dans des clubs et organisations sportifs peut améliorer les aptitudes et compétences non techniques;

— comment la participation à des activités sportives peut rendre les communautés plus sûres et plus soudées;

— l'organisation de formules d'apprentissage et de stages dans des organisations sportives qui motivent les jeunes et facilitent l'accès national et transnational au marché du travail.

21. Promouvoir des actions qui visent à développer par le sport des aptitudes utiles à l'emploi. À cet égard, soutenir les associations bénévoles et/ou les clubs sportifs, ainsi que les activités et/ou événements sportifs au niveau du sport de masse et/ou au niveau professionnel.

22. Étudier des solutions permettant d'améliorer les filières scolaires pour ceux qui se destinent à faire carrière ou à travailler comme bénévoles dans le sport et promouvoir l'apprentissage en cours d'emploi, afin de développer des aptitudes pouvant être reconnues dans les cadres de certification nationaux. On pourrait se référer pour ce faire au cadre européen des certifications de manière à améliorer au niveau international la transparence et la mobilité des jeunes concernés. Il faudrait également

étudier la possibilité de reconnaître les aptitudes acquises par l'apprentissage informel et non formel dans le sport.

23. Encourager les investissements stratégiques dans le sport en utilisant, le cas échéant, les possibilités qu'offrent les instruments de financement de l'UE, y compris les fonds structurels de l'UE (notamment le Fonds social européen et le Fonds européen de développement régional) et les outils financiers de l'UE tels que le financement par la Banque européenne d'investissement.

24. Promouvoir une véritable coopération interne au sein des pouvoirs publics entre les secteurs qui traitent des affaires sociales, de la jeunesse, de l'emploi et des questions économiques afin de mieux faire connaître le rôle économique et social du sport.

VI. INVITENT LES ÉTATS MEMBRES ET LA COMMISSION, DANS LE CADRE DE LEURS DOMAINES DE COMPÉTENCE RESPECTIFS ET DANS LE RESPECT DU PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ, À:

25. Promouvoir une coopération intersectorielle avec des experts de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et de l'emploi en vue de réfléchir au développement des aptitudes et des compétences.

26. Profiter de toutes les possibilités qu'offre le programme Erasmus+ afin de développer les aptitudes et compétences personnelles et professionnelles.

27. Déterminer comment le sport peut être financé, en vue de favoriser l'inclusion sociale et l'emploi des jeunes, par les fonds structurels (notamment par le Fonds social européen ou le Fonds européen de développement régional) ou d'autres mécanismes de financement de l'UE, tels que le financement par la Banque européenne d'investissement, notamment l'implantation et, le cas échéant, l'entretien dans les villes de petites infrastructures sportives à destination de la population, en s'intéressant plus particulièrement aux zones socialement défavorisées. Ces petites infrastructures peuvent contribuer à la réalisation de nombreux objectifs sociaux, tels que la création d'emplois, l'inclusion sociale et l'amélioration de la santé.

28. Renforce le dialogue et les initiatives communes avec des acteurs importants, en particulier les organisations sportives, le secteur des articles de sport et les organisations de jeunesse afin d'améliorer encore les conditions qui permettraient d'attirer les jeunes vers le secteur du sport.

29. Réfléchir à la manière dont on pourra appréhender au mieux, dans le cadre des travaux futurs de l'UE sur le sport, la contribution du sport au développement des aptitudes des jeunes et au maintien de l'inclusion sociale à une époque où beaucoup de jeunes sont au chômage.

VII. COMPTE TENU DES CONSTATS POSÉS CI-DESSUS, INVITENT LA COMMISSION À:

30. Organiser un séminaire pluridisciplinaire de haut niveau sur la contribution du sport à la création d'emplois et à la lutte contre le chômage dans l'UE, en particulier chez les jeunes.

 31. Sur la base de la coopération actuelle au niveau des experts dans l'UE, élaborer une étude sur la contribution du sport à l'employabilité des jeunes dans le cadre de la stratégie Europe 2020.
-